

Réponse du Conseil communal à la question écrite de Michel Darbellay (Le Centre et sympathisants) intitulée « Quelles possibilités en matière de collaborations intercommunales ? »

Le Conseil communal reconnaît l'importance de garantir des services efficaces et adaptés aux besoins actuels des citoyens. Cependant, les défis croissants auxquels les communes font face, tels que la complexité des tâches administratives, la disponibilité limitée des ressources humaines et financières, et la difficulté de recruter des personnes prêtes à s'engager dans des fonctions politiques, nous amènent à réfléchir à des solutions plus structurées et durables.

1. Est-ce que les collaborations intercommunales représentent une piste que le Conseil communal entend davantage creuser ?

Le Conseil communal estime que les collaborations intercommunales, bien qu'ayant montré leur utilité à court terme, ne constituent pas une solution suffisante pour répondre aux défis profonds que rencontrent les communes. En effet, ces collaborations maintiennent une fragmentation des structures décisionnelles, augmentent la complexité administrative et limitent la portée des actions. Le Conseil privilégie plutôt l'exploration de solutions plus intégrées, telles que la fusion communale, qui permettraient de surmonter les limitations des partenariats intercommunaux et de créer un cadre décisionnel unifié et efficace.

2. Est-ce que ce sujet est abordé de manière régulière lors de rencontres avec d'autres exécutifs communaux ?

Les discussions sur les collaborations intercommunales et leurs limites font l'objet d'échanges réguliers lors des rencontres avec d'autres exécutifs communaux. Cependant, une attention particulière est portée aux réflexions stratégiques menées par l'AMDD, qui a récemment proposé de créer un groupe de travail pour examiner la possibilité d'une commune unique pour le district de Delémont. Cette initiative vise à dépasser le modèle des collaborations temporaires et fragmentées pour envisager une gouvernance consolidée, répondant ainsi aux défis croissants de la gestion communale.

Ce projet prend une nouvelle dimension après l'échec partiel de l'initiative « Delémont et sa couronne » en 2016. La perception de la population a évolué, et il est désormais opportun de relancer la discussion, avec un groupe de travail qui pourrait être mis en place après l'assemblée de l'AMDD prévue le 29 janvier 2025.

3. Dans quels domaines et services le Conseil communal voit-il des possibilités de collaboration avec des communes environnantes, à court, moyen et long terme ?

Le Conseil communal reconnaît que, dans le contexte actuel, certaines collaborations peuvent être maintenues à court terme pour assurer la continuité des services essentiels. Toutefois, la vision stratégique à moyen et long terme est résolument orientée vers l'étude d'un regroupement ou d'une fusion qui permettrait de centraliser les efforts, d'optimiser les ressources, et de renforcer la capacité d'investissement et de planification, ce qui n'est pas réalisable dans le cadre de simples collaborations intercommunales.

4. Conclusions

Le Conseil communal estime que les fusions représentent une réponse plus complète et structurée que les collaborations intercommunales pour relever les défis à long terme. Une fusion permettrait de simplifier la gouvernance, de réduire les coûts administratifs redondants et d'offrir une vision stratégique et unifiée pour le développement du territoire. Cette option favoriserait également une meilleure attractivité et compétitivité en donnant une identité forte à la nouvelle entité. Dans l'immédiat, le Conseil communal continuera d'explorer et de soutenir les collaborations intercommunales là où elles apportent une valeur ajoutée, tout en participant activement aux discussions initiées par l'AMDD.

Vicques, le 26 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Claude-Alain Chapatte
Président



Catherine Comte
Secrétaire